



L'Article 19 et les recommandations du Comité des Experts de l'ONU

ENIL
European Network on Independent Living

Nothing about us without us!

Nadia Hadad Board Member

Summary

- Qui suis-je?
- Le cadre de la vie autonome selon ENIL?
- La vie autonome selon ENIL?
- Pourquoi seulement ma VA m'as permis une réelle inclusion?
- L'engagement de la Belgique par rapport au CRPD: déroulement
- L'autonomie de vie & inclusion dans la société: les constats du comité CRPD
- L'autonomie de vie & inclusion dans la société: recommandations du CRPD
- L'autonomie de vie & l'inclusion : le suivi du comité CRPD

Qui suis-je?

Nadia Hadad: femme, amie, soeur, tante, culturfreak....



Une personne avec un Handicap

Le cadre de la vie autonome ?

- La vie autonome est pour moi un droit de l'Homme fondamental
- L'article 19:
 - affirme mon droit de choisir librement mes conditions de vie (où, comment, avec qui),
 - 1^{er} pas vers l'autodétermination, sur laquelle repose la notion de la VA
- Le débat qui oppose les notions d'indépendance et d'interdépendance persiste.



Pourquoi seulement ma VA m'a permis une réelle inclusion?

Une fois que j'ai obtenu mon BAP:

- j'ai employé un AP pour me soutenir là et quand j'en avais besoin
- Je suis retournée travailler
- avec mon salaire je pouvais me payer du transport adapté
- J'ai obtenu cette liberté de mouvement,
- je pouvais re-devenir une sœur, une fille, un ami de nouveau sans être « une charge »,
- j'ai repris ma relation donc il est redevenu mon amant et pas mon infirmière ou assistant,
- mes collègues ont été déchargé de prendre soin de moi et pouvaient me traiter maintenant comme l'une d'entre eux
- je peux arriver par moi-même au rendez-vous

→ **J'ai de nouveau UNE VIE DECENTE!**

L'engagement de la Belgique par rapport au CRPD: déroulement

L'état Belge:

- a ratifié la convention le 2 juillet 2009
- a soumis son 1er rapport en juillet 2011 dans laquelle été répertorié toutes les démarches entreprises par les communautés et les régions pour s'acquitter des obligations découlant de la Convention des Nations Unies.
- Le centre interfédéral pour l'égalité des chances, dans son rôle du mécanisme indépendant a réalisé un rapport parallèle
- Les sociétés civiles BDF et GRIP ont réalisé des rapports alternatifs

L'engagement de la Belgique : déroulement

Concernant l'art 19 les plus grands préoccupations étaient partagées et se résument dans:

- L'absence du droit au support, soutien et assistance : pas seulement pour les personnes à grande dépendance mais pour toute personne avec un Handicap
- Manque de perspectives concrètes
- Orientations vers des réponses collectives est la règle générale, personnalisé est l'exception
- Manque de services adaptés dans la communautaire
- Manque d'alternatives, diversité et les moyens financiers

L'engagement de la Belgique par rapport au CRPD: déroulement

- Avril 2014, le rapporteur et le comité rencontre la société civile et le centre pour entendre leurs craintes, observations et recommandations
- Le comité établit une liste de questions à l'état Belge pour clarifier certains constats ainsi pour avoir des renseignements plus récents et concrets
- L'état fédéral a répondu ainsi que la société civile
- Septembre 2014 de nouveau la société civile et le centre étaient entendus par le comité en privé
- Séance public le 18-19 septembre 2015: L'État belge présente son rapport étatique et explique les nouvelles avancées, le Comité de l'ONU pose des questions à l'État (par groupe de droits), l'état Belge fait une déclaration finale.

L'engagement de la Belgique par rapport au CRPD: déroulement

- Après la séance publique, le rapporteur a préparé les *observations finales* – le rapport d'évaluation.
- Ces *observations* étaient ensuite validées par le Comité de l'ONU.
- Elles mentionnent les aspects positifs et négatifs et les facteurs qui entravent la mise en œuvre de la Convention.
- Elles s'accompagnent également de recommandations.
- Elles ont été rendues publiques en octobre 2015 par le Comité de l'ONU et ensuite par l'État belge,
- Elles étaient aussi remises à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil économique et social des Nations Unies.

L'autonomie de vie & inclusion dans la société: les constats du comité CRPD

Une grande inquiétude que l'État partie:

- a un fort taux d'orientation des personnes handicapées vers des soins en établissement
- qu'il n'y a pas de plans pour la désinstitutionalisation.
- qu'il n'y a pas assez d'information sur les possibilités de continuer à vivre au sein de la société et dans la communauté,
- que les soins en établissement étant trop souvent considérés comme la seule solution durable.

L'autonomie de vie & inclusion dans la société: les constats du comité CRPD

De plus, les personnes ont **très peu de choix** pour une autonomie de vie étant donné le manque d'investissement et l'insuffisance des services d'assistance personnelle.

Le Comité regrette **le manque de données ventilées** sur les personnes handicapées. Il rappelle que de telles informations sont indispensables pour connaître **la situation** de certains groupes de personnes handicapées dans l'État partie qui peuvent **présenter des degrés divers de vulnérabilité, pour élaborer les lois, les politiques et les programmes adaptés à leur situation et pour évaluer la mise en œuvre de la Convention,**

Exemples pour nous: liste d'attente significative du BAP en Wallonie, BAP à Bruxelles

L'autonomie de vie & inclusion dans la société: les constats du comité CRPD

Le Comité est préoccupé par **le manque de soutien pour les parents** des enfants handicapés, surtout les mères, qui quittent souvent leur emploi pour s'occuper de leurs enfants.

Il est en outre préoccupé du fait que **les exigences minimales de respect de la vie privée** des personnes handicapées vivant en institution ne soient pas garanties.

En outre, **il est regrettable** que les personnes handicapées n'aient **pas accès** à des informations et à une éducation en **matière de reproduction et de planification familiale** qui soit adaptée à l'âge.

L'autonomie de vie & inclusion dans la société: recommandations du CRPD

Le Comité recommande à l'État partie d'œuvrer pour une politique de désinstitutionalisation en réduisant les investissements dans l'infrastructure collective et en favorisant les choix personnels.

Le Comité prie instamment l'État partie de mettre en place un plan d'action du handicap à tous les niveaux de l'Etat qui garantisse l'accès aux services de vie autonome pour les personnes handicapées afin qu'elles puissent vivre dans la communauté.

Ce plan doit faire disparaître les listes d'attente existantes et significatives, et veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à des ressources financières suffisantes et à ce que les communautés soient accessibles aux personnes handicapées.

L'autonomie de vie & l'inclusion : recommandations du comité CRPD

Le Comité recommande vivement **la mise en place d'un mécanisme de soutien aux familles** ayant des enfants handicapés qui prévienne leur abandon et leur institutionnalisation.

Il est recommandé que l'Etat **prenne les mesures appropriées pour s'assurer que les fournisseurs de services respectent et protègent le droit à la vie privée et familiale** des personnes handicapées.

En outre, il est recommandé que **l'accès aux informations et à l'éducation en matière de reproduction et de planification familiale soit assuré** à toutes les personnes handicapées en fonction de l'âge.

L'autonomie de vie & l'inclusion : recommandations du comité CRPD

Le Comité recommande à l'État partie:

- de systématiser la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe, âge et handicap,
- d'amplifier l'action de renforcement des capacités en la matière,
- d'élaborer des indicateurs intégrant le genre pour servir de support à l'élaboration de textes législatifs,
- à la prise de décisions et au renforcement des capacités institutionnelles requises pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des différentes dispositions de la Convention et l'établissement de rapports y relatifs.

L'autonomie de vie & l'inclusion : le suivie du comité CRPD



Le deuxième et troisième rapport
belge sont attendu
par le comité de l'ONU
pour le 2 Aout 2019

**Merci pour votre attention
&
Travaillons tous ensemble
pour réussir au mieux
« une vie autonome »**

pour toute personne avec un Handicap!

www.enil.eu

Thanks!